

Conférence publique

Mardi 17 avril 2007 – 20h

Journée internationale du Prisonnier Palestinien

A la Maison des Associations

Rue des Savoises 15 - Genève

Salle Zazie Sadou

Retour de Palestine : des femmes témoignent



De retour de Palestine, des femmes engagées pour un monde plus juste témoignent du combat que mènent les femmes palestiniennes pour leur droit à la liberté, à la dignité et à la vie.

20.00 : témoignages de Catherine Hess, journaliste et d'Anne-Marie Barone, juriste, membres de la Mission des femmes suisses recueillis en Palestine durant la quinzaine de Pâques, auprès d'ex-prisonnières et de villageoises de la région de Naplouse

17 avril - Journée internationale du Prisonnier palestinien Brisons le silence !

10'000 prisonniers palestiniens sont enfermés dans plus de 28 camps de détention et centres d'interrogations israéliens. Parmi eux, 398 adolescents, 120 femmes, des dizaines de députés et des ministres de l'Autorité Palestinienne.

1'050 détenus palestiniens sont en « détention administrative », ce qui signifie qu'ils peuvent être emprisonnés jusqu'à 6 mois, renouvelés indéfiniment sans aucune accusation d'aucun « acte criminel ».

Ces prisonniers et ces détenus - dont l'arrestation viole les droits humains et tous les articles inclus dans les Conventions de Genève - vivent dans des situations cruelles et inhumaines.

Leurs interrogatoires incluent des tortures, telles que la privation du sommeil, des soins médicaux, l'isolement, l'humiliation, les pressions psychologiques sur d'éventuelles représailles sur les familles, sexuelles pour les prisonnières, intimidation par la présence de chiens et insultes religieuses....

La fin des interrogatoires ne met pas fin aux tortures : tous les détenus et prisonniers vont se retrouver durant de longues années dans des conditions de détention effroyables : entassés dans des cellules, ils vont subir la politique systématique de torture morale et physique menée par les autorités israéliennes via les incursions et les violences quotidiennes des gardiens.

En 1948, avec la création d'Israël sur le territoire du peuple palestinien, les Palestiniens se sont transformés en réfugiés.

En 1967, la résolution 242 des Nations Unies a été bafouée par Israël. Le droit des Palestiniens de pouvoir vivre dans un Etat viable est devenu, avec le maintien de l'occupation israélienne, le droit à l'occupant d'emprisonner, de torturer, de bombarder et de tuer.

Depuis 1967, Israël a arrêté plus de 700 000 palestiniens; c'est à dire 25% du total de la population en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

La cause des détenus et des prisonniers palestiniens, négligée jusqu'au l'oubli par la communauté internationale nous rappelle ce que la population palestinienne subit sous l'occupation israélienne. Des bombardements dits chirurgicaux tuent les civils, des exécutions extrajudiciaires sont menées en toute impunité, des destructions de maisons et d'arbres, des punitions collectives, des humiliations quotidiennes, des routes de contournement et des barrages, l'utilisation d'armes interdites par le droit international, la privatisation du libre accès aux hôpitaux, aux écoles et aux universités, aux champs et vers les maisons, la construction du Mur de l'apartheid sont les marques les plus visibles de l'occupation.

A l'occasion de cette journée, la journée internationale des prisonniers et des prisonnières palestiniens

Nous revendiquons :

L'application des droits inaliénables du peuple palestinien.

Le respect du droit international et en particulier l'application de la IVème Convention de Genève qui oblige les forces d'occupation à protéger les populations civiles des pays occupés.

La libération immédiate de toutes et tous les détenu(e)s dans les prisons israéliennes, et en particulier.

La libération immédiate de tous les enfants et adolescents.

Collectif Urgence Palestine—Genève